

MCO CARDS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PROFESSIONNELLES

Version du 17/04/2026 — applicable aux clients professionnels

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente Professionnelles (ci-après « CGV Pro ») régissent les relations commerciales entre :

- La société MCO Cards SARL, immatriculée au RCS du Mans, SIRET 924 842 073 00012, dont le siège social est situé 151 bis rue d'Isaac, 72000 Le Mans, représentée par son gérant en exercice (ci-après « le Vendeur ») ;
- Et toute personne morale ou physique agissant dans le cadre de son activité professionnelle, commerciale, artisanale, industrielle ou libérale (ci-après « l'Acheteur Pro »).

Les présentes CGV Pro s'appliquent exclusivement aux ventes réalisées dans le cadre de l'espace revendeur accessible sur mco.cards.fr (ou tout autre canal professionnel du Vendeur) et à l'exclusion des conditions générales de vente destinées aux consommateurs.

Toute commande passée implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV Pro par l'Acheteur Pro. Elles prévalent sur toutes conditions d'achat de l'Acheteur Pro, sauf accord écrit et préalable du Vendeur.

Article 1 — Champ d'application et accès à l'espace Pro

L'accès à l'espace professionnel du Vendeur est strictement réservé aux professionnels justifiant d'un numéro SIRET valide et d'une activité compatible avec la revente des produits commercialisés par MCO Cards (jeux de cartes à collectionner, accessoires, produits sous licence, etc.).

Toute demande d'accès est soumise à validation manuelle par le Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de refuser, suspendre ou révoquer l'accès à l'espace Pro sans avoir à justifier sa décision, notamment en cas d'informations inexactes, d'impayés ou de manquement aux présentes CGV.

Article 2 — Commandes

2.1 — Modalités de commande

Les commandes professionnelles sont passées par téléchargement du bon de commande au format PDF depuis l'espace Pro, puis transmission par courrier électronique à l'adresse mco.cards.tcg@gmail.com.

La commande n'est considérée comme ferme et définitive qu'après confirmation écrite du Vendeur précisant notamment les produits, quantités disponibles, prix applicables, délais de livraison estimés et conditions de règlement.

2.2 — Minimum de commande

Le Vendeur peut fixer un montant minimum de commande professionnelle. Ce seuil est indiqué dans le catalogue revendeur en vigueur à la date de commande.

2.3 — Modification ou annulation

Aucune modification ou annulation de commande ne pourra intervenir après confirmation de celle-ci sans accord écrit et préalable du Vendeur. En cas d'annulation imputable à l'Acheteur Pro, une indemnité pourra être retenue à hauteur des frais déjà engagés.

Article 3 — Prix

Les prix figurant dans le catalogue revendeur sont exprimés en euros, hors taxes (HT), hors frais de port et hors éventuelles taxes locales. Ils s'entendent départ entrepôt du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de confirmation de la commande.

Des tarifs préférentiels peuvent être accordés à certains revendeurs en fonction de leur volume d'achat ou de conditions contractuelles particulières. Ces conditions spécifiques ne peuvent se cumuler avec d'autres promotions sauf accord écrit du Vendeur.

Article 4 — Conditions de paiement

4.1 — Délais

Sauf accord particulier écrit, les factures sont payables par virement bancaire à réception, dans la limite du délai légal de paiement entre professionnels (30 jours à compter de la date d'émission de la facture, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce).

Tout délai de règlement supérieur devra faire l'objet d'un accord écrit préalable et ne pourra en tout état de cause excéder soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture, ou quarante-cinq (45) jours fin de mois.

4.2 — Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigibles, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement donne lieu au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant.

4.3 — Suspension et déchéance du terme

En cas de défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, le Vendeur se réserve le droit de suspendre toute commande en cours, d'exiger le paiement immédiat de l'intégralité des sommes dues (déchéance du terme) et de résilier les commandes en cours aux torts de l'Acheteur Pro.

Article 5 — Livraison

5.1 — Délais

Les délais de livraison communiqués sont donnés à titre indicatif. Un retard raisonnable dans la livraison ne pourra donner lieu à des dommages et intérêts, à la retenue d'une somme quelconque ou à l'annulation de la commande.

5.2 — Frais de port

Les frais de port sont à la charge de l'Acheteur Pro et facturés en sus du prix des marchandises selon les modalités en vigueur à la date de la commande.

5.3 — Réception et réserves

L'Acheteur Pro est tenu de vérifier l'état et la conformité des marchandises au moment de la livraison. Toute réserve éventuelle (avarie, manquant, non-conformité apparente) doit être portée sur le bon de livraison du transporteur et confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois (3) jours ouvrés, conformément à l'article L133-3 du Code de commerce. À défaut, aucune réclamation ne sera recevable.

Article 6 — Transfert de propriété et des risques

6.1 — Réserve de propriété

LE VENDEUR CONSERVE L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES VENDUES JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL DE LEUR PRIX EN PRINCIPAL, INTÉRÊTS ET ACCESSOIRES. La présente clause de réserve de propriété est conforme aux articles 2367 et suivants du Code civil.

En cas de non-paiement à l'échéance, le Vendeur pourra exiger la restitution des marchandises aux frais et risques de l'Acheteur Pro, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

6.2 — Transfert des risques

Nonobstant la clause de réserve de propriété, le transfert des risques de perte ou de détérioration des marchandises intervient dès leur remise au transporteur ou, le cas échéant, à l'Acheteur Pro en cas de retrait sur place.

Article 7 — Garanties

7.1 — Garantie des vices cachés

Le Vendeur garantit l'Acheteur Pro contre les vices cachés affectant les produits vendus dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

7.2 — Garantie contractuelle

Les produits bénéficient de la garantie fabricant lorsqu'elle existe. Cette garantie couvre les défauts de fabrication dans les conditions fixées par le fabricant.

7.3 — Exclusions

Sont exclus de toute garantie : l'usure normale, les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un stockage inadapté, d'une négligence ou d'une intervention non autorisée.

Article 8 — Retours et réclamations

Aucun retour ne sera accepté sans accord écrit préalable du Vendeur. Les retours autorisés devront être effectués dans leur emballage d'origine, en parfait état et dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'accord du Vendeur.

Les frais et risques liés au retour sont à la charge de l'Acheteur Pro, sauf en cas de non-conformité imputable au Vendeur.

Article 9 — Responsabilité

La responsabilité du Vendeur est strictement limitée au prix des marchandises vendues. Le Vendeur ne saurait en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects, tels que perte d'exploitation, perte de profit, perte de clientèle ou préjudice commercial subis par l'Acheteur Pro.

L'Acheteur Pro, en sa qualité de professionnel, demeure seul responsable du respect de la réglementation applicable à la revente des produits acquis auprès du Vendeur, notamment en matière d'affichage des prix, d'information des consommateurs et de conformité.

Article 10 — Force majeure

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (grèves, incendies, inondations, guerre, pandémie, rupture d'approvisionnement indépendante de sa volonté, etc.).

Article 11 — Propriété intellectuelle

Tous les éléments figurant dans le catalogue, sur le site ou dans l'espace Pro (marques, logos, visuels, fiches produits, photographies, textes) sont la propriété exclusive du Vendeur ou de ses partenaires. Toute reproduction ou utilisation sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

Article 12 — Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

L'Acheteur Pro dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données, qu'il peut exercer par courriel à l'adresse mco.cards.tcg@gmail.com.

Article 13 — Résolution

En cas de manquement par l'Acheteur Pro à l'une quelconque de ses obligations (notamment non-paiement à l'échéance), le Vendeur pourra résilier de plein droit la vente, quinze (15) jours après une mise en demeure restée infructueuse adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Article 14 — Droit applicable et juridiction

Les présentes CGV Pro sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE, ET À DÉFAUT DE RÉOLUTION AMIABLE, TOUT DIFFÉREND RELATIF À LEUR INTERPRÉTATION OU À LEUR EXÉCUTION SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS, MÊME EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

Acceptation des CGV Pro

En passant commande, l'Acheteur Pro reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente Professionnelles.